

Fiche action n°30

Intitulé de l'action	Faire intervenir le dispositif « L'ÂGE DES POURQUOI » en centre aéré
Co-pilotes	ARS – PAYS GRAYLOIS
Axe stratégique du CLS	Favoriser les comportements favorables à la santé
Objectif opérationnel	Développer les bonnes pratiques d'hygiène de vie chez les tout-petits
Parcours/Projet prioritaire ARS	-
Enjeu de l'action	<p>La santé des enfants est conditionnée par leurs habitudes mais surtout par leur environnement dans lequel on peut inclure les habitudes des parents. Si le développement d'un enfant dépend des facteurs biologiques il est aussi influencé par son environnement. : famille, éducation, activités, alimentation, air...</p> <p>En effet, le rôle des parents dans l'éducation et le développement des comportements favorables à la santé est essentiel puisque c'est en partie eux qui vont inculquer aux enfants leurs habitudes futures.</p> <p>Pour renforcer l'action auprès des enfants, le projet intègre donc l'environnement de l'enfant : les parents et les professionnels :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- le rôle des parents dans l'éducation aux comportements favorables à la santé est essentiel puisque c'est en partie eux qui vont inculquer aux enfants leurs habitudes futures. 2- Les professionnels présents auprès des enfants durant les temps périscolaires sont des relais entre les enfants et les parents. 3- Les enfants expérimentent, ressentent, s'expriment et développent des compétences
Descriptif de l'action	<p>Cette action permet d'agir sur l'environnement de l'enfant en encourageant les comportements (sur l'hygiène buccodentaire, les risques solaires, l'alimentation, l'activité physique, la santé environnementale, les accidents domestiques) favorables à sa santé et son bien-être.</p> <p>Les enfants de 3 à 6 ans, les professionnels et les parents bénéficient d'actions de prévention et de promotion de la santé.</p> <p>Sur 12 semaines, l'ensemble des publics participe à des séances permettant de créer une dynamique de santé au sein de la structure d'accueil périscolaire.</p> <p>Pour les professionnels, il y a 3 séances pour permettre à l'équipe de s'impliquer dans le projet, co-animer avec l'équipe MFBFC et enfin animer des séances santé.</p> <p>Pour les enfants, 4 séances pour leur permettre de vivre des expériences, partager des sensations, s'exprimer et respecter les autres.</p> <p>Pour les parents, les enfants et les professionnels, 1 séance finale pour se réunir et rendre compte du projet autour d'un spectacle ludique de promotion de l'hygiène buccodentaire et d'alimentation.</p>
Opérateurs	Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté
Partenaires	Mutualité Française Doubs – SSAM REPOPOP FC MSA-ASEPT

Éléments facilitateurs	<p>Ciblage des centres périscolaires bénéficiaires chaque année en concertation avec les élus et les structures du CLS</p> <p>Engagement de la structure retenue dans une démarche globale</p> <p>Implication de la structure dans le projet, lien avec l'équipe de professionnels et les parents</p>
Préalables	<ul style="list-style-type: none"> - La Mutualité Française Bourgogne Franche Comté rencontre le responsable de la structure d'accueil de loisirs périscolaire - La structure et la Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté signe une convention. Les 2 structures s'engagent dans le dispositif sur une durée de 12 semaines incluant des phases de formation, d'animation, de co-animation. - La structure doit assurer le lien, la communication avec les parents et les enfants autour du projet - La Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté planifie avec l'accord de la structure les 8 séances (3 professionnels, 4 enfants et 1 parent)
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	<p>2017 : 2 modules de 8 séances</p> <p>2018 : 2 modules de 8 séances</p> <p>2019 : 2 modules de 8 séances</p>
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	<p>Réalisation effective de 2 modules par an</p> <p>Nombre de personnes formées/sensibilisées (enfants, parents et professionnels)</p>
Budget	16 320 €
Source de financement	<p>ARS : 11 460 € (3 820 € par an – 1 910 € par module)</p> <p>Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté : 3 810 € (1 270 € par an – 635 € par module)</p> <p>ASEPT : 1 050 € (350 € par an – 175 € par module)</p> <p>Collectivités : Moyens humains, logistiques et communication</p>